

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2289

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DAHER MUSTAPHA

Date de naissance :

20.05.1953

Adresse :

Rue 2, Imme. 78, ATTADAMOUN

OLFA - CASA

Tél. : 9666807376

Total des frais engagés : 350 + 365 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Nouama ZEROUALI

Psychiatre

11, rue Abou Hassan Askari Rés Kenzi

1er Etage Appt 1 Quartier des Hôpitaux

965 Casablanca - tel: 05 22 86 11 31

Date de consultation :

14.03.2022

Nom et prénom du malade :

DAHER MUSTAPHA

Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Affection psychique

Nature de la maladie :

ALD

ALC

Pathologie :

MUPRAS

30 JAN. 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : DAHA

Signature de l'adhérent(e) : DAHA

Le : 30/01/2023

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/12/22	(NPsy)		360 DHS	 Dr Hassan Askafi Psychiatre 1 Quai des Hôpitaux 05 22 86 17 31

Cachet du Pharmacien  
ou du Fourgeot pour  
**PHARMACIES SARL A. S. A. N. A. Z.**  
140 rue Smiralda Casablanca  
Tél/Fax : 05 22 65 20 00

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fourmeleur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE SARL 148 Toto Smirada Lissasta Casablanca Tel/Fax : 05 22 65 20 07	14/12/02	365,40

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	-
00000000	00000000
35533411	11433553

#### [Création, remont, adjonction]

nctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

#### VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Dr. Nouama  
ZEROUALI

Psychiatre - Psychothérapeute  
Thérapie cognitivo-comportementale  
Addictologue

الي

العقلية  
المعرفي

GlaxoSmithKline Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 83,70 DH  
ID: 65050  
6 118001 140237

Casablanca le: 14/12/2022

NR DAHER AL STAPHA.

2<sup>2</sup> 23,2

1) Dexedr 20 mg av<sup>i</sup>  
 $\frac{1}{2}$  g le mat (10j)

2<sup>2</sup> 18,05 g le mat

2) D- stes laisser faire  
1 g de la mat (10j)

10,20

puis  
=

3) D- stes 14x 20j

Durée du traitement:

Th d'heure

PHARMACIE SARNAZ  
140 S.A.R.L.A.U.  
140 Lot Smiranda Lissafe  
Casablanca  
Tel/Fax: 05 2265 20 07

Dr Nouama ZEROUALI  
11, rue Abou Hassan Askari Rés Kenzi  
1er Etage App. 1, quartier des Hôpitaux  
Casablanca Tel: 06 22 06 17 31

GlaxoSmithKline Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 83,70 DH  
ID: 65050  
6 118001 140237

Lot : 22S3-01441  
Av : 07/2025  
PPC : 85 DH

DS06/22  
06/2025  
PPC : 109 DH

dr.nzerouali@gmail.com

05 22 86 17 31

11, Rue Abou Hassan Askari (ex rue Lavoisier), résidence Kenzi,  
1<sup>er</sup> étage, App. 1, quartier des Hôpitaux, Casablanca

11, زنقة أبو حسن عسكري (لافوزي سابقاً)، إقامة كنزي،  
الطابق الأول، الشقة رقم 1، الدار البيضاء.